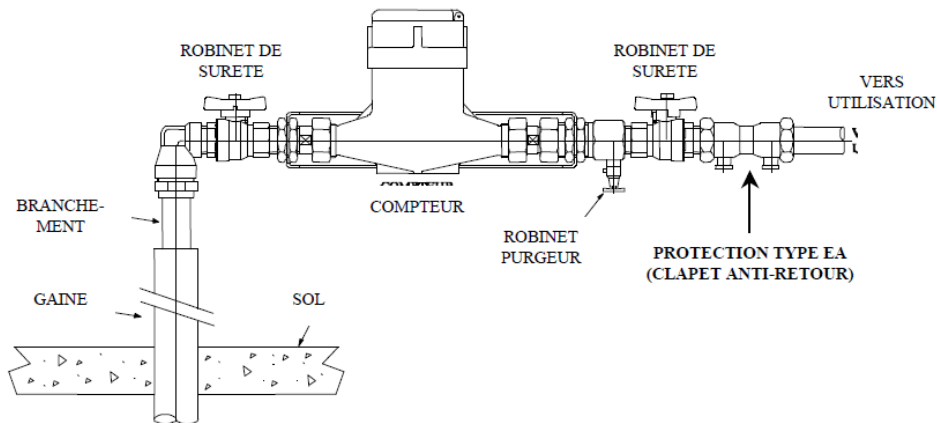


**Prescriptions pour la liaison entre le raccordement et l'installation intérieure**  
*(art. 5 des Prescriptions Techniques de Belgaqua)*

- Une protection de type EA (appelée communément : clapet anti-retour contrôlable) doit être installée immédiatement en aval du montage-compteur et en amont du premier point de puisage.

**Schéma d'installation d'une protection de type EA :**



- Tout placement éventuel d'appareil de traitement d'eau ne peut être réalisé qu'en aval d'une protection de type EA.
- L'eau potable éventuellement traitée par le client doit rester conforme aux paramètres légaux et en cas d'emploi d'additifs, il doit également être prouvé que ceux-ci respectent le critère LD 50 > 200 mg/kg de poids corporel (qui doit figurer sur la fiche de sécurité, au point 11 : « Informations toxicologiques »).
- Toute mise en décharge du circuit raccordé au réseau de distribution doit être pourvue d'une garde d'air visible d'au moins 2 cm.

A titre d'exemple, voici un schéma d'installation d'adoucisseur extrait des Prescriptions Techniques de Belgaqua :

Les adoucisseurs domestiques (fig. 16) doivent être pourvus d'un clapet anti-retour contrôlable de type A (EA).

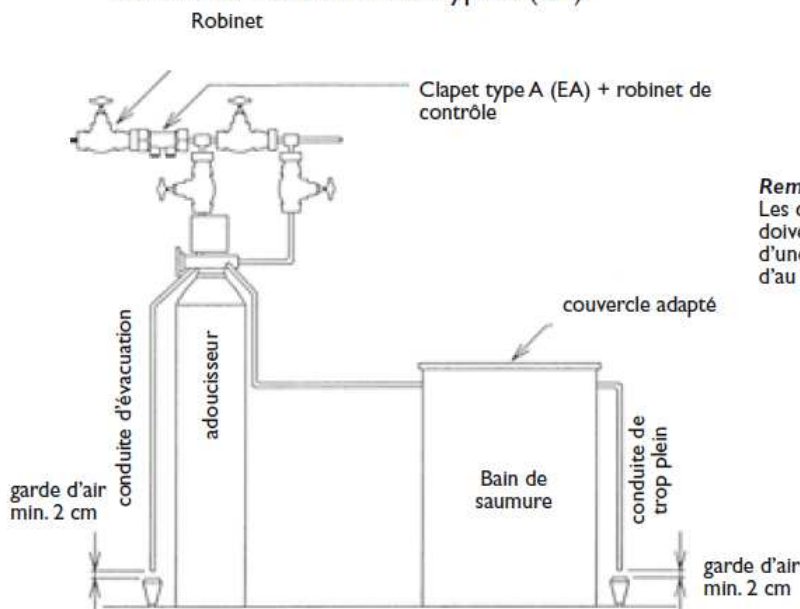


Fig. 16

**Rem.**  
 Les conduites d'évacuation doivent être pourvues d'une garde d'air visible d'au moins 2 cm